

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOLOCALISÉE



STANDARD ESPACE NATUREL PROTEGE

PatriNat, SIB, CARET

2025

*Standard du GT <Espace Naturel Protégé>
Version <1bêta0 - 27-06-2025>*

Standard de données CNIG - CARET

Thème Espaces naturels protégés

Fiche descriptive

Titre	Standard Espace Naturel Protégé (ENP)
Sous-titre	Standard de données pour la gestion et la diffusion des informations sur les espaces naturels protégés
Titre alternatif	Standard ENP
ID	L'ID sera disponible une fois le document publié
Version	Version 1bêta0 - 27/06/2025
Sujet	Spécifications du standard de données du thème [Espaces naturels protégés]
Résumé	Ce standard définit les règles et les formats pour la collecte, la gestion, et la diffusion des données relatives aux espaces naturels protégés en France. Il s'appuie sur les travaux du CARET, de l'OFB, de PatriNat, et du CNIG.
Objectif	Harmoniser les données sur les espaces naturels protégés pour faciliter leur partage, leur interopérabilité, et leur utilisation par les acteurs publics et privés.
Étendue d'application	France métropolitaine et outre-mer, incluant les DOM-TOM et les TAAF.
Représentation spatiale	Données vectorielles et attributaires.
Statut du document	<input checked="" type="radio"/> Projet de standard en cours d'élaboration <input checked="" type="radio"/> Appel à commentaires public organisé par le CNIG <input type="radio"/> Projet de standard proposé à la commission des Standards du CNIG <input type="radio"/> Standard validé par la Commission des standards du <date>
Licence	Licence Ouverte v2.0 (Open Licence) Etalab.
Diffusion	Lien vers la page du standard sur le site du CNIG
Formats disponibles	PDF, Word, GeoJSON, Shapefile, CSV.
Thèmes	Biodiversité, Environnement, Gestion des espaces naturels.
Mots clés	Espace naturel protégé, ENP, CARET, OFB, PatriNat, CNIG, standard de données, biodiversité.
Contact	Formulaire de contact du CNIG : https://cnig.gouv.fr/spip.php?page=contact

1. Sommaire

Fiche descriptive	2
1. Sommaire.....	3
2. Préface	4
2.1. Historique et suivi du document.....	4
2.2. Participation à l'écriture	4
3. Présentation du document	4
3.1. Objectif et raison d'être du standard.....	4
3.2. A qui s'adresse ce document ?.....	4
3.3. Références à d'autres normes	5
4. Contexte d'application.....	6
4.1. Périmètre d'application	6
4.2. Les acteurs et rôles concernés	6
4.3. Ce contient le standard.....	7
5. Contenu et structure de la donnée	8
5.1. Modèle conceptuel de données (MCD)	8
5.1.1. Conventions de lecture	8
5.1.2. Diagrammes	8
5.2. Catalogue d'objets	12
5.3. Description des types énumérés	18
5.3.1. Listes de valeurs	19
5.3.2. Définitions des valeurs	19
5.4. Systèmes de référence.....	28
6. Cycle de vie des données	29
6.1. Acquisition des données	29
6.2. Validation des données	29
6.3. Actualisation des données	29
7. Règles de symbologie	29
7.1. Symbologie	30
8. Diffusion.....	31
9. Métadonnées	31
9.1. Généralités.....	31
9.1.1. Références.....	31
9.1.2. Périmètre INSPIRE	31

2. Préface

2.1. Historique et suivi du document

Le standard "Espace Naturel Protégé" (ENP) est issu d'un premier standard COVADIS de 2013. Face aux évolutions des données et des pratiques, un nouveau standard a été demandé en 2024, sous l'impulsion de l'OFB, de PatriNat et du CNIG.

Chronologie des étapes :

- 2024 : rédaction du mandat et création d'un groupe de travail (OFB/CNIG/CARET/producteurs de données)
- Création de sous-groupes afin de travailler plus efficacement sur certains concepts : documents de gestion, réglementation, maîtrise foncière, liste des communes
- Printemps 2025 : synthèse de ses sous-groupes et relecture des documents de spécification (version bêta)
- 5 juin 2025 : validation finale du nouveau standard en séance plénière

2.2. Participation à l'écriture

Ce standard a été réalisé sous la coordination du groupe de travail "Espace Naturel Protégé" du CNIG, animé par PatriNat. Il a été rédigé par CARET avec les contributions majeures de l'OFB, PatriNat, OiEau, FMA, DREAL, de Conseils Départementaux, de parcs nationaux PNR, et RNF.

3. Présentation du document

3.1. Objectif et raison d'être du standard

Ce document s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation nationale des données ayant trait aux espaces naturels protégés. Ce document a une portée nationale et contribue à répondre à un objectif de diffusion des données espaces naturels protégés aux utilisateurs disposant d'outils informatiques compatibles aux formats supportés.

Le standard vise à harmoniser les données relatives aux espaces naturels protégés en France. Il permet de faciliter l'échange, l'interopérabilité, et l'utilisation des données par les acteurs publics et privés.

Dans ce référentiel, on retrouve plusieurs informations associées à cet espace naturel protégé comme : les organismes gestionnaires, la ou les communes concernées, les actes de création/modification/suppression de l'ENP, le ou les documents de gestion, la ou les réglementations qui encadrent l'ENP et leurs sous zonages, et la ou les maîtrises foncières et d'usage.

Le référentiel concerne les territoires suivants : l'hexagone, les 5 DOM (Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte), Saint-Martin, Saint- Barthélémy, Saint Pierre et Miquelon et les TAAF (terres australes et antarctiques françaises).

3.2. A qui s'adresse ce document ?

Ce standard s'adresse aux producteurs de données, gestionnaires d'espaces naturels, administrations, et utilisateurs des données sur les espaces naturels protégés.

3.3. Références à d'autres normes

Références normatives

Ce document s'appuie ou nécessite la lecture des normes référencées ci-dessous. Pour les références datées ou versionnées, seule l'édition citée compte. Pour les autres, la dernière édition de la norme s'applique.

Normes référencées :

- Norme RFC2119 - « Key words for use in RFCs to Indicate Requirement Levels »
- Norme ISO19136 - Information géographique — Langage de balisage en géographie (GML)
- Normes OGC - Open Geospatial Consortium

Cadre réglementaire

La gestion de ce référentiel découle d'une circulaire ministérielle :

[Circulaire du 15 février 2013 relative à l'actualisation de la base nationale des espaces protégés](#)

Standards CNIG

Le standard "Espace Naturel Protégé" (ENP) est issu d'un premier standard COVADIS de 2013.

Autres référentiels

Le référentiel a une connexion avec plusieurs référentiels :

- Le référentiel commun aux SIF « Activités humaines » en cours de création
- Le référentiel « Mesures de gestion » en cours de création dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE.
- Le référentiel « Administratif » du SIE
- Le référentiel « Organisme » du SIB

4. Contexte d'application

4.1. Périmètre d'application

Le standard s'applique :

- aux producteurs de données ENP (parcs, réserves naturelles, conservatoires, etc.)
- aux têtes de réseau thématiques
- à PatriNat, qui contrôle et agrège la couche nationale

Il encadre :

- la structuration des données
- les modalités d'échange
- l'usage de nomenclatures officielles

4.2. Les acteurs et rôles concernés

Rôles	Caractéristiques
Diffuseur des données Espace naturel protégé	Organisme chargé de collecter, d'agréger, de contrôler et de mettre à disposition des partenaires d'échange les données pour le système d'information sur la biodiversité (SIB), en s'appuyant sur des règles communes définies par le Caret.
Administrateur des données Espace naturel protégé	Organisme en charge de l'administration des données Espace naturel protégé pour le système d'information sur la biodiversité (SIB), en s'appuyant sur des règles communes.
Utilisateurs du référentiel Espace naturel protégé	Organisme ou personne physique qui emploie les données Espace naturel protégé du système d'information sur la biodiversité (SIB), en s'appuyant sur des règles communes définies par le Caret.
Contributeur du référentiel Espace naturel protégé	Organisme ou personne physique qui établit des demandes d'évolution des données Espace naturel protégé dans un objectif d'amélioration pour le système d'information sur la biodiversité (SIB).

Un administrateur est une personne qui intervient dans la mise à jour du jeu de données. Plusieurs administrateurs peuvent intervenir dans cette mise à jour.

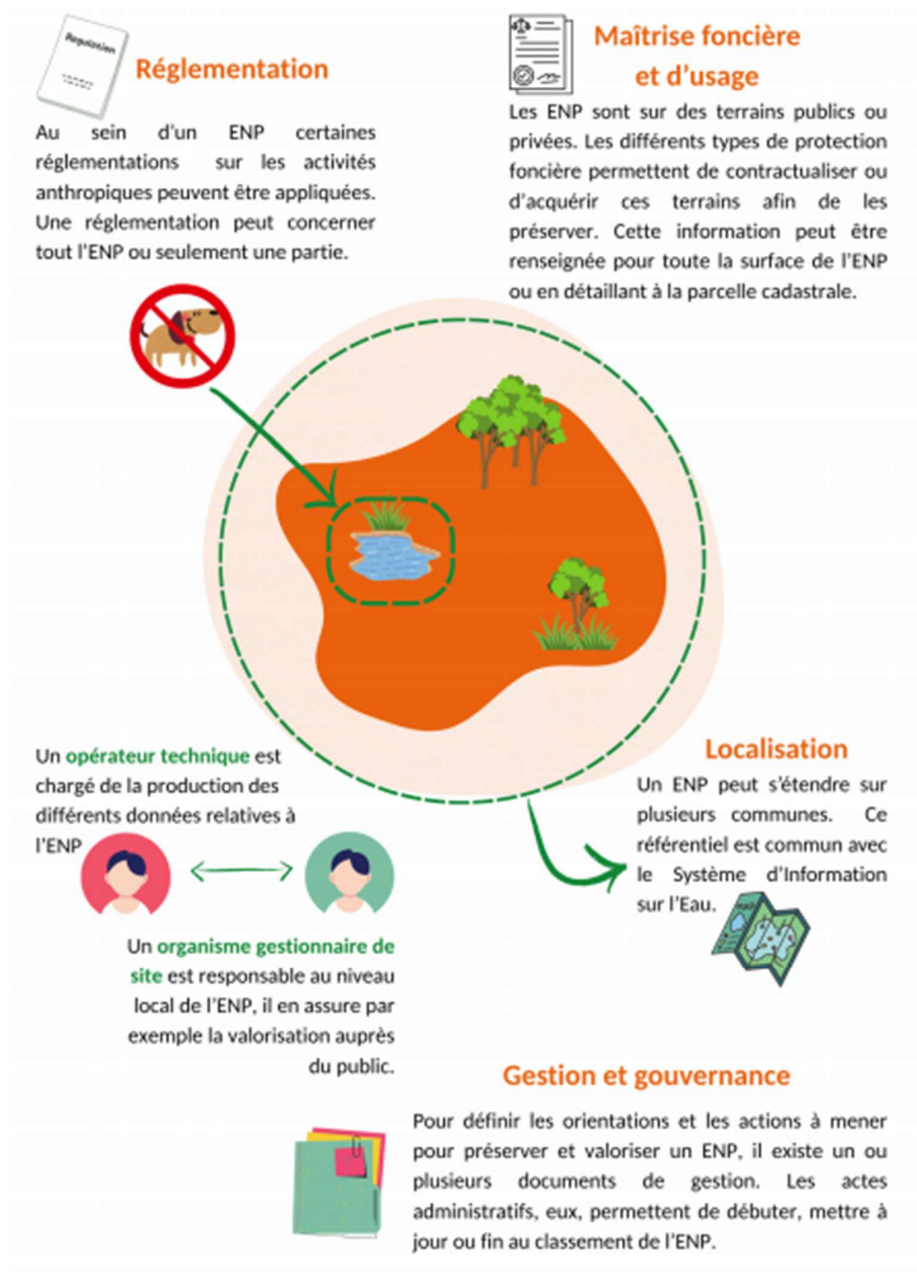
On distingue les administrateurs thématiques de l'administrateur national. Les administrateurs thématiques mettent chacun à jour le référentiel des espaces naturels protégés sur leur territoire respectif. Ces acteurs sont les têtes de réseau des ENP et sont listés dans la [circulaire ministérielle](#), on y retrouve par exemple :

- Les Conservatoires d'Espaces Naturels CEN
- Les parcs nationaux
- Les parcs naturels régionaux
- Les réserves naturelles de France
- Le conservatoire du Littoral
- Le Forum des Marais Atlantiques
- ...

L'administrateur national est celui qui s'assure de la gestion nationale du référentiel. Il s'assure de la mise à jour du référentiel, vérifie les contrôles et diffuse le référentiel. Pour ENP, il s'agit de PatriNat.

Le groupe de travail ENP n'a pas vocation à être pérennisé après la mise à jour du standard. Si besoin, des sujets concernant le référentiel pourront être abordés en groupe de travail technique avec les têtes de réseau. Ces groupes sont animés par PatriNat 1 à 3 fois par an.

4.3. Ce contient le standard



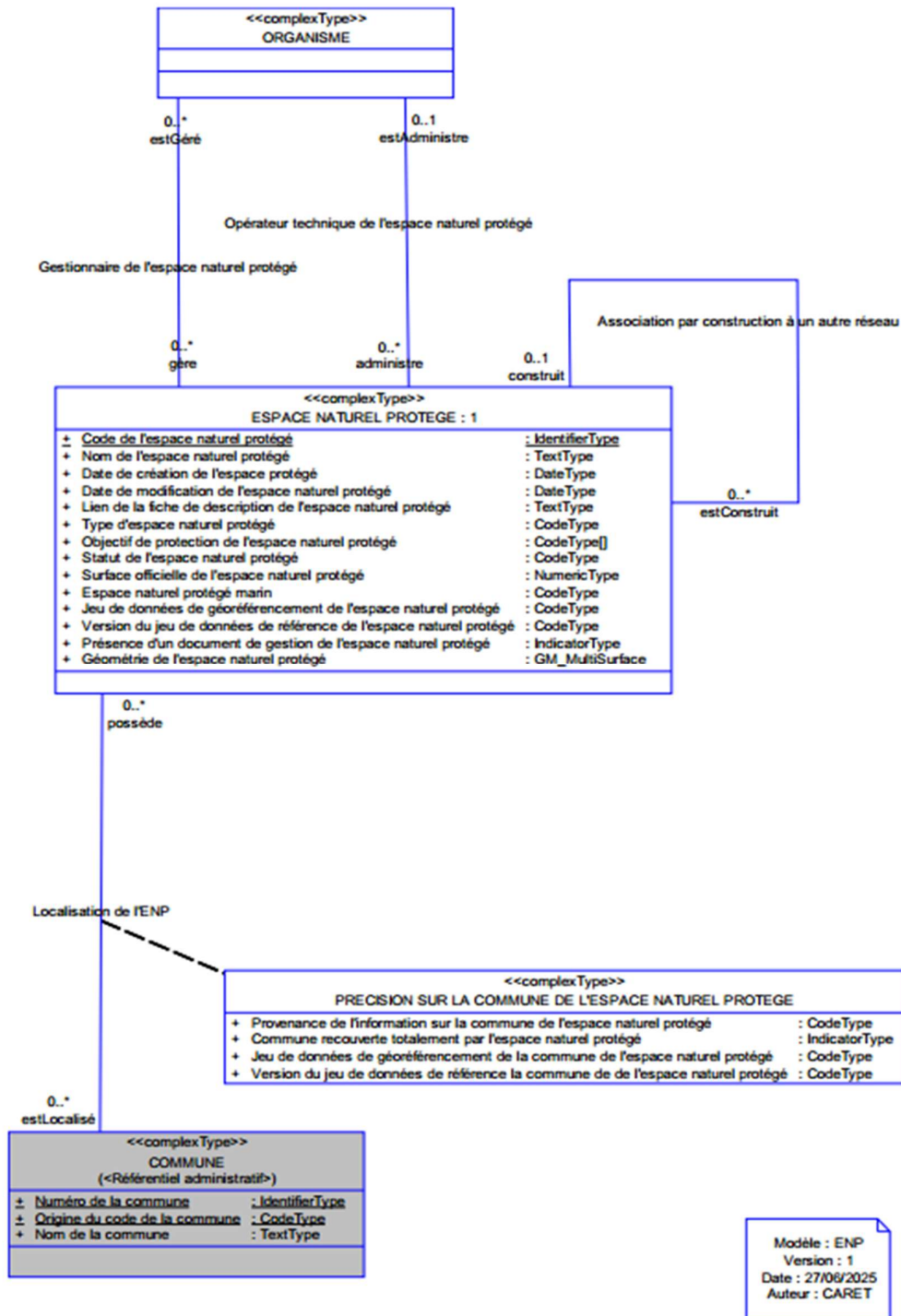
5. Contenu et structure de la donnée

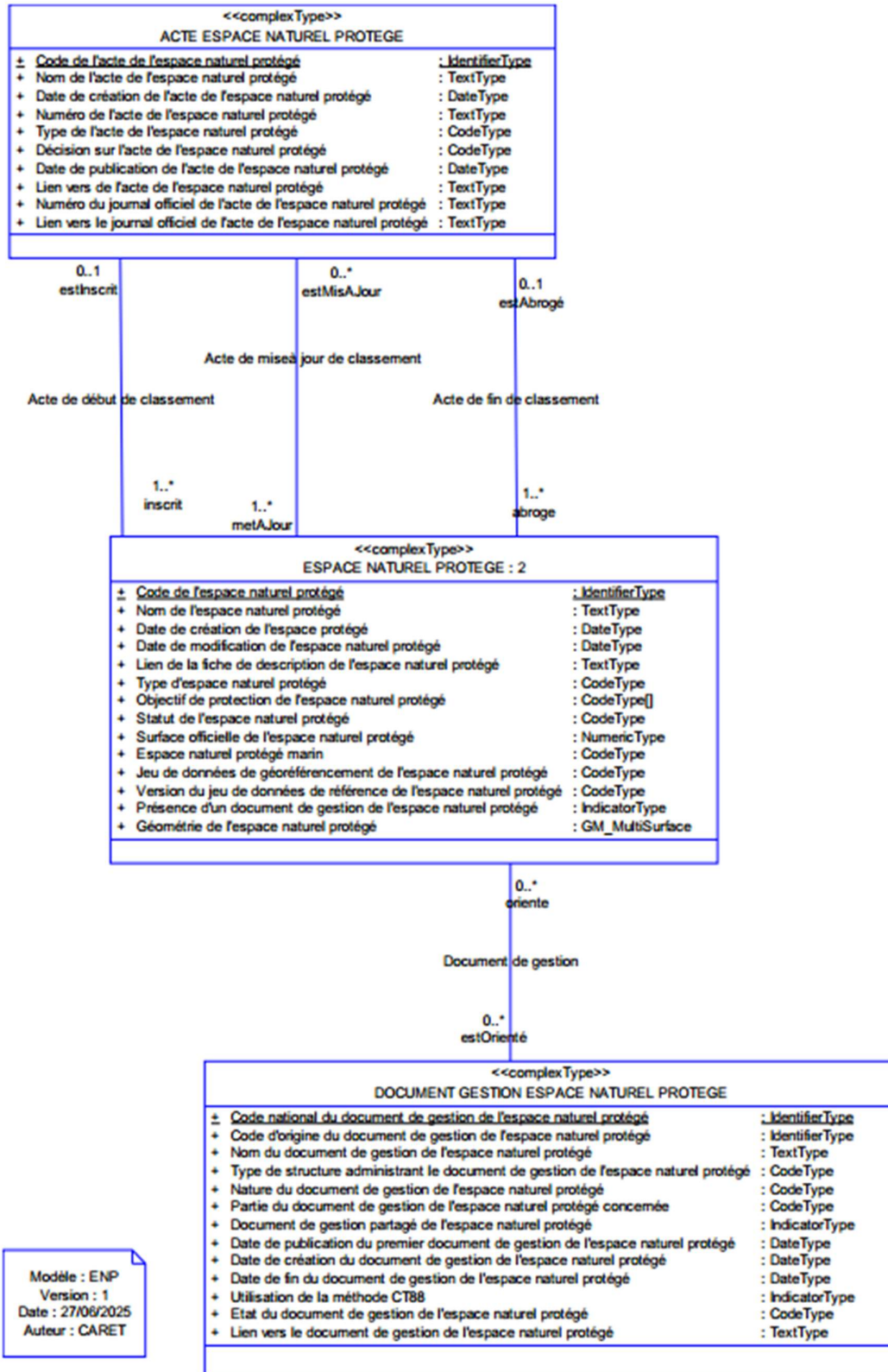
5.1. Modèle conceptuel de données (MCD)

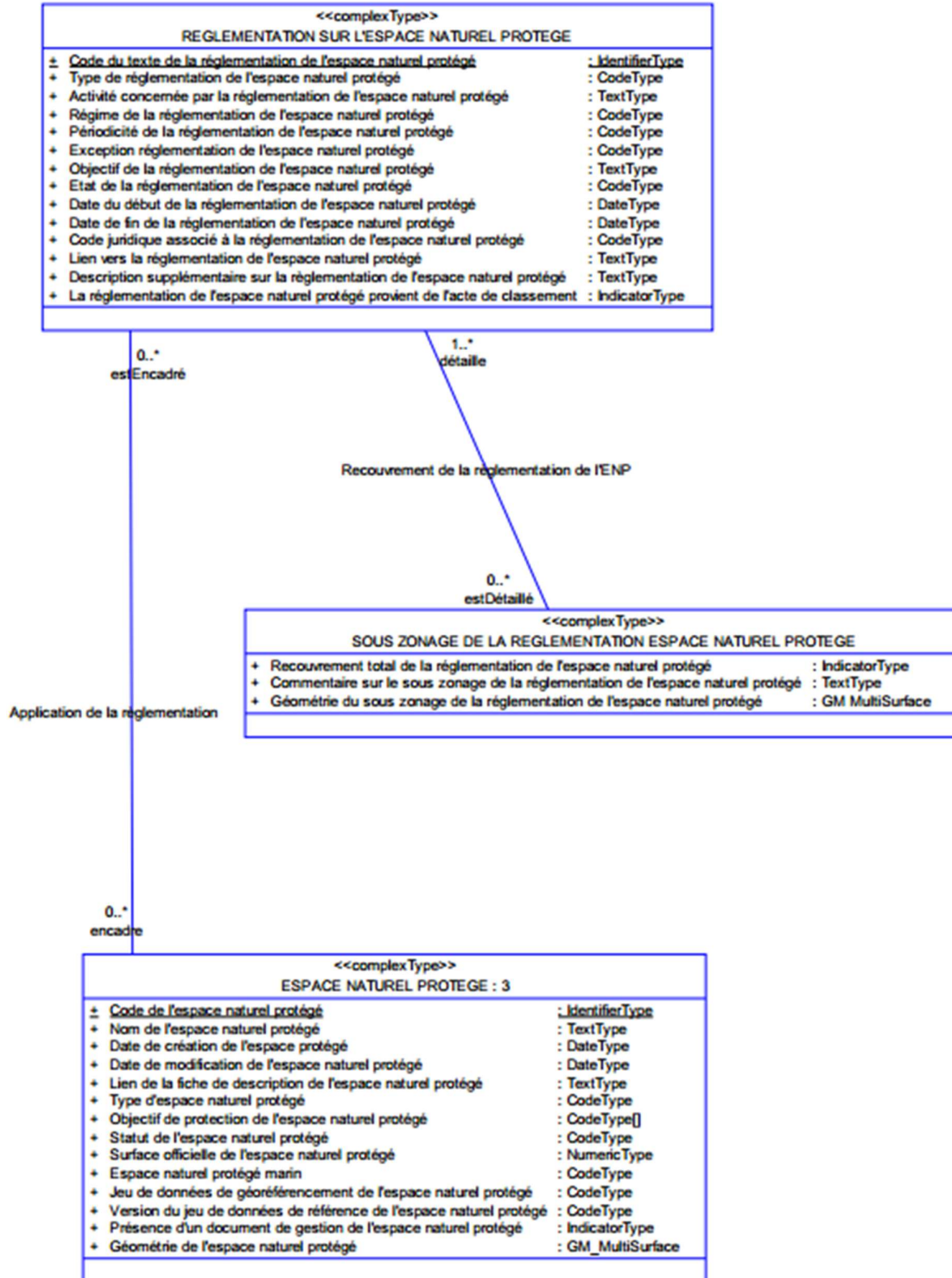
5.1.1. Conventions de lecture

Le MCD est traduit par un des diagrammes de classes UML.

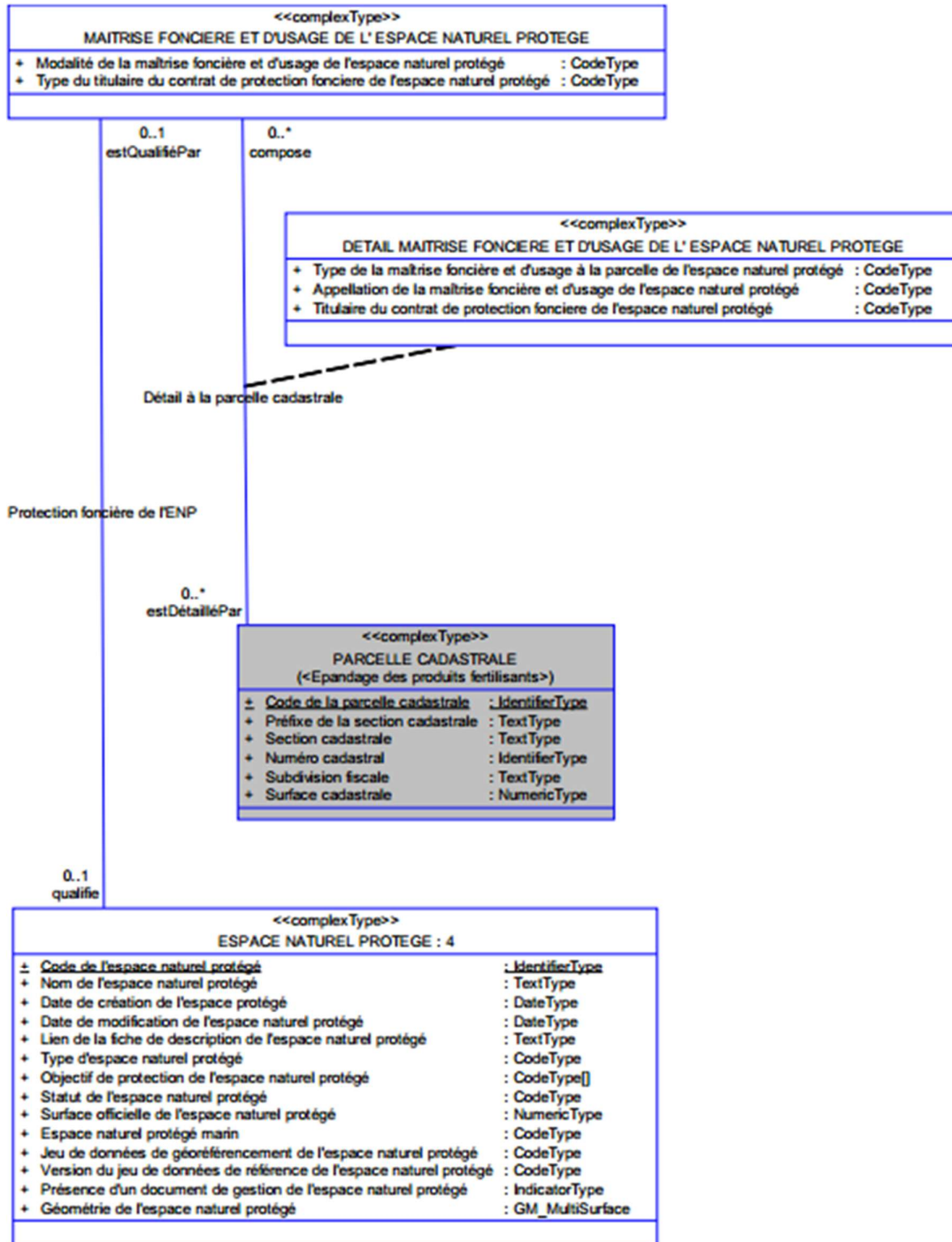
5.1.2. Diagrammes







Modèle : ENP
 Version : 1
 Date : 27/06/2025
 Auteur : CARET



Modèle : ENP
Version : 1
Date : 27/06/2025
Auteur : CARET

5.2. Catalogue d'objets

Aide à la lecture du standard :

Selon le format informatique employé, un champ est assimilable à une colonne ou une balise XML élémentaire du fichier d'échange. De longueur variable, chaque champ est la boîte qui contient ou non, au sein d'un fichier d'échange, une donnée métier à communiquer. Chaque champ d'une donnée métier correspond à un attribut (i.e. propriété) d'un concept défini au sein d'un dictionnaire de données Caret. Par conséquent, le champ hérite des caractéristiques de la propriété associée.

Caractère Obligatoire, facultatif et inutilisé d'une colonne :

Le caractère « obligatoire » (symbole « O ») impose à ce que **la colonne ET la donnée correspondante** soient strictement présentes et selon l'ordre d'agencement indiqué à la suite de ce document. Les colonnes obligatoires correspondent à des données généralement indispensables à l'échange.

Le caractère « facultatif » (symbole « F ») d'une colonne signifie que **la colonne OU la donnée correspondante** peut ne pas être présent dans un fichier d'échange sans pour autant que le fichier perde son caractère valide au regard des spécifications du scénario.

Formats et longueurs des données :

Chaque colonne est associée à un format et, le cas échéant, à une longueur maximale des données correspondantes. Le format et la longueur des données sont respectivement renseignés par la suite de ce document au niveau des colonnes « Format » et « Longueur ».

Le tableau suivant regroupe les formats de données définis par le Caret et ayant été utilisés pour la déclaration des éléments du fichier.

Format de donnée	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur illimitée en théorie mais limitée à 255 caractères pour le <i>Shapefile</i> .	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée dont le maximum est de 255 caractères pour le <i>Shapefile</i> .	C
Date	Format Date, il DOIT obligatoirement être : - « AA/MM/JJ » pour le <i>Shapefile</i> , - « AAAA-MM-JJ » par défaut.	D
Date-Heure	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> ; seul le format Date sera employé. Il DOIT obligatoirement être « JJ/MM/AAAATh:mm:ss » par défaut.	D-H
Heure	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> . Il DOIT obligatoirement être « hh:mm:ss » par défaut.	H
Numérique	Pour le <i>Shapefile</i> , c'est un format numérique de type : - Integer ; Nombre Entier comprenant entre 1 et 10 chiffres, - Real ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point)	N
Binaire	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> . Par défaut, il s'agit d'une image selon les définitions MIME (IETF RFC 2046).	B
Logique	Format Logique, il DOIT obligatoirement être : - sous forme de caractères pour le <i>Shapefile</i> ou par défaut. La valeur possible est « Oui » ou « Non » - sous forme de caractères pour le JSON. La valeur possible est « true » ou « false ».	I
Surface	Géométrie définie par un : - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Surface d'un objet par défaut.	Area
Longueur	Géométrie définie par un : - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Surface d'un objet par défaut.	Length
Point	Géométrie définie par un : - Point pour le <i>Shapefile</i> et le GeoJSON	GM_POINT
Polyligne	Géométrie définie par une : - Polyligne pour le <i>Shapefile</i> ,	GM_CURVE

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

	- MultiLineString pour le GeoJSON.	
Polygone	Géométrie définie par un : - Polygone pour le Shapefile et le GeoJSON	GM_SURFACE
MultiPolygone	Géométrie définie par des : - Polygones pour le Shapefile, - MultiPolygone pour le GeoJSON.	GM_MULTISURFACE

ACTE ESPACE NATUREL PROTEGE

Classe d'objet	ActeENP
Définition	Document administratif (décret, arrêté, décision, convention, acte de vente, ...) apportant une réglementation pour un espace naturel protégé prévu par la loi ou un traité international.
Modélisation géométrique	Classe d'objets non géographique
Primitive graphique	Sans objet

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
CdActeENP	Identifiant unique de l'acte de l'espace naturel protégé.	C	Clé primaire Valeur obligatoire Max caractères : 25	
NomActeENP	Appellation de l'acte de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	
DateCreationActeENP	Date de création de l'espace naturel protégé.	D	Valeur facultative	
NumeroActeENP	Numéro officiel du document.	T	Valeur facultative	
TypeActeENP	Indication sur la nature juridique de l'acte administratif de création de l'espace. Valeurs disponibles possibles dans la nomenclature "TypeActeENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
DecisionActeENP	Indique si l'acte officialise la création, la modification ou la suppression du dispositif. Valeurs disponibles dans la nomenclature "DecisionActeENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
DatePubliActeENP	Date à partir de laquelle l'acte légal est opposable.	D	Valeur facultative	
LienActeENP	URL de l'acte de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	
NumJOActeENP	Numéro du journal officiel dans lequel l'acte est publié.	T	Valeur facultative Max caractères : 100	
LienJOActeENP	URL du journal officiel où se trouve l'acte de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	

DOCUMENT GESTION ESPACE NATUREL PROTEGE

Classe d'objet	DocumentGestionENP
Définition	Un document de gestion d'un espace naturel protégé est un outil stratégique qui définit les orientations et les actions à mener pour préserver et valoriser un espace spécifique.
Modélisation géométrique	Classe d'objets non géographique
Primitive graphique	Sans objet

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
CdActeENP	Identifiant unique national du document géré par Patrinat.	C	Clé primaire Valeur obligatoire Max caractères : 25	

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
CdOrDocGestENP	Identifiant d'origine du document de gestion de l'espace naturel protégé, géré par le producteur.	F	Clé primaire Valeur facultative Max caractères : 25	
NomDocGestENP	Appellation du document de gestion de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	
TypProgDocENP	Nom du programme dédié à l'espace naturel protégé à différentes échelles (locale, nationale et européenne). Selon les valeurs de la nomenclature "TypProgDocENP" exemple : zone Natura 2000.	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
TypStrucGestDocENP	Nature de la structure gestionnaire des documents de gestion de l'espace naturel protégé. Par exemple : Administration, Association, Entreprise privée...Selon les valeurs de la nomenclature "TypStrucGestDocENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
NatureDocGestENP	Type du document de gestion de l'espace naturel protégé. Par exemple : Plan de gestion, Charte... Selon les valeurs de la nomenclature "NatureDocGestENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
PartieDocGestENP	Partie (paragraphe, schéma...) du document liée à la gestion de l'espace naturel protégé. Selon les valeurs de la nomenclature « PartieDocGestENP ».	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
DocGestPartageENP	Indique si le document de gestion est partagé avec d'autres espaces naturels protégés.	B	Valeur facultative	
DatePubliDocGestENP	Date exprimée au jour près, de la publication du 1er document de gestion de l'espace naturel protégé.	D	Valeur facultative	
DateCreaDocGestENP	Date au jour près, de la création du document de gestion de l'espace naturel protégé.	D	Valeur facultative	
DateFinDocGestENP	Date au jour près de la fin du document de gestion de l'espace naturel protégé.	D	Valeur facultative	
UtilisationMethodeCT88	Indique si le cahier technique n°88 "Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels" a été utilisé. Cf. http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion	B	Valeur facultative	
EtatDocGestENP	Un même document de gestion d'un espace naturel protégé au cours de son cycle de vie, passe par différents états d'avancement successifs qui sont décrits dans la nomenclature "EtatDocGestENP". Par exemple : évaluation intermédiaire, évaluation finale, non connu...	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
LienDocGestENP	URL ramenant au document de gestion de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	

ESPACE NATUREL PROTEGE

Classe d'objet	ENP
Définition	Zone désignée ou gérée dans un cadre international, communautaire, national ou local en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel, des écosystèmes et de la biodiversité.
Modélisation géométrique	Classe d'objets géographique
Primitive graphique	GM_MultiSurface

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
CdENP	Code unique de l'espace naturel protégé délivré par Patrinat.	C	Clé primaire Valeur obligatoire Max caractères : 30	
NomENP	Appellation de l'espace naturel protégé.	T	Valeur obligatoire	
DateCreaENP	Date de création de l'espace naturel protégé.	D	Valeur facultative	

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
DateModifENP	Date à laquelle est intervenue une modification sur l'espace naturel protégé.	D-H	Valeur facultative	
LienFicheENP	URL d'accès à la fiche de description détaillée de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	
TypeENP	Liste des types d'espaces naturels protégés. Selon les valeurs de la nomenclature "TypeENP",	C	Valeur facultative Max caractères : 25	Exemple : Aire d'adhésion du parc national, cœur de parc national, parc naturel marin...
ObjectifProtectionENP	Motifs de classification de l'espace naturel protégé. Selon les valeurs de la nomenclature "ObjectifProtectionENP", par exemple : NATURE, CULTURE, PAYSAGE, GEOLOGIE...	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
StatutENP	Degré de validité de l'espace naturel protégé. Selon la nomenclature n° 390. cf. id.eaufrance.fr/nsa/390	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
SurfOffENP	Superficie totale exprimée en hectare figurant sur l'acte de classement.	N	Valeur facultative	
ENPMarin	Indique si l'espace naturel protégé est marin, non marin ou mixte. Selon les valeurs de la nomenclature « ENPMarin ».	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
JDDGeoRefENP	Référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement de l'espace naturel protégé. Selon les valeurs de la nomenclature n° 633. cf. id.eaufrance.fr/nsa/633	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
VersionRefENP	Année de mise à jour du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique à la réalisation de l'espace naturel protégé. Selon les valeurs de la nomenclature n° 634. cf. https://id.eaufrance.fr/nsa/634	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
PresDocGestENP	Indique la présence ou non d'un document de gestion de l'espace naturel protégé.	I	Valeur facultative	
geom	Géométrie de l'espace naturel protégé conforme aux normes OGC et aux projections demandées selon le territoire concerné.	GM_MultiSurface	Valeur obligatoire	

MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE DE L'ESPACE NATUREL PROTEGE

Classe d'objet	MaitrFonciereUsageENP
Définition	La protection foncière des espaces naturels protégés (ENP) consiste à contractualiser ou acquérir la propriété de terrains afin d'assurer leur préservation à long terme. La maîtrise foncière est un outil complémentaire aux protections réglementaires et contractuelles, offrant une garantie pérenne de conservation des milieux naturels en les plaçant sous la responsabilité d'organismes dédiés à leur préservation.
Modélisation géométrique	Classe d'objets non géographique
Primitive graphique	Sans objet

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
ModaliMatrisFonciereUsageENP	Modalité générique de la maîtrise foncière sur l'espace naturel protégé, par exemple : acquis, gestion longue, mixte... Selon les valeurs de la nomenclature "MatrisFonciereENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
TypTitulaireContratENP	Indique le statut de l'entité qui gère ou possède le terrain ou qui est signataire d'un contrat le concernant. Selon les valeurs de la nomenclature "TypTitulaireContratENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	Exemple : Public, mixte, privé...

DETAIL MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE DE L'ESPACE NATUREL PROTEGE

Classe d'objet	DetailMaitriFonciUsageENP
Définition	La protection foncière peut être détaillée à la parcelle au sein du même espace naturel protégé.
Modélisation géométrique	Classe d'objets non géographique
Primitive graphique	Sans objet

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
TypMatrisFonciereUsageENP	Nature de la maîtrise foncière et d'usage à la parcelle, exemple : propriété, contrat de gestion supérieur ou égale à 18 ans, contrat de gestion inférieur à 18 ans, obligations réelles environnementales, zone de préemption... Selon les valeurs de la nomenclature "TypMatrisFonciereUsageENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
AppMaitrisFoncier eUsageENP	Nom de la maîtrise foncière et d'usage détaillée à la parcelle, par exemple : Acquisition en pleine propriété ou en indivision, bail civil, bail rural... Selon les valeurs de la nomenclature "AppMaitrisFoncier eUsageENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
TitulaireContratProtecFoncierENP	Indique l'entité qui gère ou possède le terrain ou qui est signataire d'un contrat le concernant.	C	Valeur facultative Max caractères : 25	Exemple : Conseil général 33 Selon les valeurs du référentiel "Organisme" ?

ORGANISME

Classe d'objet	Organisme
Définition	Le référentiel des organismes est une liste exhaustive de structures, quel que soit leur rôle (producteur, validateur, etc.).
Modélisation géométrique	Classe d'objets non géographique
Primitive graphique	Sans objet

PARCELLE CADASTRALE

Classe d'objet	ParcelleCada
Définition	La parcelle cadastrale est une portion du territoire communal d'un seul tenant située dans une même section cadastrale, appartenant à un même propriétaire et formant un tout dont l'indépendance est évidente en raison de l'agence de la propriété [EDIGEO]. La parcelle cadastrale est gérée par la Direction Générale des Impôts (DGI). La parcelle cadastrale reçoit un numéro cadastral attribué par section de telle sorte que la désignation de la section et le numéro cadastral identifient parfaitement chaque parcelle du territoire. Lorsqu'une même parcelle est exploitée en natures de culture différentes, chaque subdivision (dite "subdivision fiscale"), à l'exception du sol supportant une construction, se distingue par une ou deux lettres minuscules. Au niveau national une parcelle est identifiée par : numéro INSEE de la commune (3 ou 5 caractères) + préfixe de section (3 caractères) + lettre(s) de section (2 caractères) + numéro de parcelle. En cas de modification de commune, par fusion de communes (ou autre opération ?), une parcelle garde dans son identification (afin d'éviter les doublons) le numéro INSEE origine + lettres(s) de la section dans cette commune : le numéro de l'ancienne commune est ajouté sous forme de préfixe devant le code de la section.
Modélisation géométrique	Classe d'objets géographique
Primitive graphique	GM_SURFACE

PRECISION SUR LA COMMUNE DE L'ESPACE NATUREL PROTEGE

Classe d'objet	PrecisComENP
Définition	Détails sur la donnée communale associée.
Modélisation géométrique	Classe d'objets non géographique
Primitive graphique	Sans objet

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
ProvInfoComENP	Indique si la source d'information de la commune associée à l'espace naturel protégé, provient d'une couche SIG ou de la réglementation. Selon les valeurs de la nomenclature "ProvInfoComENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
ComRecouvTotENP	Indique si la commune est recouverte totalement par l'espace naturel protégé.	I	Valeur facultative	
JDDGeoRefComENP	Référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement de la commune de l'espace naturel protégé. Selon les valeurs de la nomenclature n° 633. cf. id.eaufrance.fr/nsa/633	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
VersionRefComENP	Année de mise à jour du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique à la réalisation de la commune de l'espace naturel protégé. Selon les valeurs de la nomenclature n° 634. cf. https://id.eaufrance.fr/nsa/634	C	Valeur facultative Max caractères : 25	

REGLEMENTATION SUR L'ESPACE NATUREL PROTEGE

Classe d'objet	ReglementationENP
Définition	La réglementation sur les espaces naturels protégés englobe un ensemble de dispositions légales et administratives visant à préserver des zones présentant un intérêt écologique, paysager ou culturel particulier. Ces réglementations définissent les modalités de protection, les activités autorisées ou restreintes, ainsi que les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la gestion de ces espaces. Ces dispositifs réglementaires sont complétés par des mesures contractuelles et des outils de maîtrise foncière.
Modélisation géométrique	Classe d'objets non géographique
Primitive graphique	Sans objet

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
CdTexRegENP	Code unique national du texte de réglementation de l'espace naturel protégé.	C	Clef primaire Valeur obligatoire Max caractères : 25	
TypeRegENP	Nature du texte réglementaire associé à l'ENP (arrêté, décret, ect.). Selon les valeurs de la nomenclature "TypeRegENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
ActiviteRegIENP	Activité pouvant être impactée par la réglementation de l'espace naturel protégé. La création du référentiel "activités" est en cours d'élaboration.	T	Valeur facultative	
RegimeRegIENP	Type de réglementation de l'espace naturel protégé, par exemple : interdiction, autorisation, dérogation...Selon les valeurs de la nomenclature "RegimeRegIENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
PeriodRegIENP	Durée de la réglementation de l'espace naturel protégé par exemple : temporaire, saisonnière, permanente. Selon les valeurs de la nomenclature "PeriodRegIENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
ExcepReglENP	Catégorie de personnes ayant des dispositions particulières concernant la réglementation de l'espace naturel protégé, par exemple : polices, scientifiques, résidents ... Selon les valeurs de la nomenclature "ExcepPopReglENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
ObjReglENP	Texte libre permettant de détailler l'objectif de la réglementation de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	
EtatReglENP	Statut effectif de la réglementation de l'espace naturel protégé, par exemple : validé, abrogé, annulé, à valider, inconnu.... Selon les valeurs de la nomenclature "EtatReglENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
DateDebReglENP	Date au jour près, du début d'application de la réglementation de l'espace naturel protégé.	D	Valeur facultative	
DateFinReglENP	Date au jour près, de la fin de la réglementation de l'espace naturel protégé.	D	Valeur facultative	
CdJuridReglENP	Ensemble de textes juridiques associés à la réglementation de l'espace naturel protégé, par exemple : Code forestier, code de l'environnement, code de l'urbanisme. Selon les valeurs de la nomenclature "CdJuridReglENP".	C	Valeur facultative Max caractères : 25	
LienReglENP	URL du document de réglementation de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	
DescrReglENP	Texte libre permettant de détailler si besoin, la réglementation de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	
LienReglActeENP	Indique si la réglementation sur l'espace naturel protégé provient de l'acte de classement	I	Valeur facultative	

SOUS ZONAGE DE LA REGLEMENTATION ESPACE NATUREL PROTEGE

Classe d'objet	SousZonReglENP
Définition	Un espace naturel protégé peut être sujet à une imbrication de différentes mesures de réglementation.
Modélisation géométrique	Classe d'objets géographique
Primitive graphique	GM_MultiSurface

Attribut	Définition	Type	Contraintes	Exemples
RecouvrTotReglENP	Indique si la réglementation recouvre totalement le périmètre de l'espace naturel protégé.	I	Valeur obligatoire	
ComSousZonENP	Texte libre permettant de détailler le sous zonage de la réglementation de l'espace naturel protégé.	T	Valeur facultative	
GeomSousZonReglENP	Géométrie du sous zonage de la réglementation de l'espace naturel protégé conforme aux normes OGC et aux projections demandées selon le territoire concerné.	GM_MultiSurface	Valeur facultative	

5.3. Description des types énumérés

Certains attributs font appel à des nomenclatures (listes de valeurs) qui se trouvent dans un dossier dédié (naturefrance.fr). Chaque CSV correspond à une classe et chaque feuille CSV correspond à une nomenclature de cette classe.

Exemple :

L'attribut « TypeENP » de la classe Espace Naturel Protégé doit être rempli selon la nomenclature correspondante qui se trouve dans le fichier « Nomenclature_ClasseENP_ENP_CARET »

5.3.1. Listes de valeurs

Classe d'objet : ActeENP	
TypeActeENP	
DecisionActeENP	

Classe d'objet : DocumentGestionENP	
TypStrucGestDocENP	
NatureDocGestENP	
PartieDocGestENP	
EtatDocGestENP	

Classe d'objet : ENP	
TypeENP	
ObjectifProtectionENP	
StatutENP	https://id.eaufrance.fr/nsa/390
ENPMarin	
JDDGeoRefENP	https://id.eaufrance.fr/nsa/633
VersionRefENP	https://id.eaufrance.fr/nsa/634

Classe d'objet : MaitrFonciereUsageENP	
ModaliMaitrisFonciereUsageENP	
TypTitulaireContratENP	
TypMaitrisFonciereUsageENP	
AppMaitrisFonciereUsageENP	
TitulaireContratProtecFoncierENP	

Classe d'objet : ReglementationENP	
TypRegENP	
RegimeReglENP	
PeriodReglENP	
ExcepPopReglENP	
EtatReglENP	
CdJuridReglENP	

Classe d'objet : PrecisComENP	
ProvInfoComENP	
JDDGeoRefComENP	https://id.eaufrance.fr/nsa/633
VersionRefComENP	https://id.eaufrance.fr/nsa/634

5.3.2. Définitions des valeurs

Type énuméré : TypeActeENP		
Valeur	Code	Définition
Avis d'une commission nationale	1	La nature juridique de l'acte administratif est issue d'une commission nationale
Décision ministérielle	2	La nature juridique de l'acte administratif est issue d'une décision ministérielle
Autre	3	La nature juridique de l'acte administratif est « Autre »
Non renseignée	4	La nature juridique de l'acte administratif n'est pas renseignée

Type énuméré : DecisionActeENP		
Valeur	Code	Définition
Création	1	L'acte officialise la création de l'espace naturel protégé
Modification	2	L'acte officialise la modification de l'espace naturel protégé
Suppression du dispositif	3	L'acte officialise la suppression du dispositif de l'espace naturel protégé

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

Type énuméré : TypeStructureGestDocENP		
Valeur	Code	Définition
Administration	1	La structure responsable du document de gestion de l'espace naturel protégé est une administration.
Association	2	La structure responsable du document de gestion de l'espace naturel protégé est une association.
Entreprise privée	3	La structure responsable du document de gestion de l'espace naturel protégé est une entreprise privée.
Entreprise privée individuelle	4	La structure responsable du document de gestion de l'espace naturel protégé est une entreprise privée individuelle.
Etablissement public	5	La structure responsable du document de gestion de l'espace naturel protégé est un établissement public.
Structure interne	6	La structure responsable du document de gestion de l'espace naturel protégé est une structure interne.
Regroupement d'organismes	7	La structure responsable du document de gestion de l'espace naturel protégé est un regroupement d'organisme.

Type énuméré : NatureDocGestENP		
Valeur	Code	Définition
Plan de gestion	1	Le document de gestion de l'espace naturel protégé est un plan de gestion.
Charte	2	Le document de gestion de l'espace naturel protégé est une charte
DocObs	3	Le document de gestion de l'espace naturel protégé est un document d'objectifs du site (DocObs)

Type énuméré : PartieDocGestENP		
Valeur	Code	Définition
Rapport	1	Les informations concernant la gestion de l'espace naturel protégé se trouvent dans le rapport du document
Plan	2	Les informations concernant la gestion de l'espace naturel protégé se trouvent dans le plan du document
Annexes	3	Les informations concernant la gestion de l'espace naturel protégé se trouvent dans les annexes du document
Tome X	4	Les informations concernant la gestion de l'espace naturel protégé se trouvent dans un des tomes du document

Type énuméré : EtatDocGestENP		
Valeur	Code	Définition
Evaluation intermédiaire	1	Le document de gestion de l'espace naturel protégé est en état d'évaluation intermédiaire.
Evaluation finale	2	Le document de gestion de l'espace naturel protégé est en état d'évaluation finale.
Non connu	3	L'état du document de gestion de l'espace naturel protégé est non connu.

Type énuméré : TypeENP		
Valeur	Code	Définition
Parc Naturel Marin	1	Les parcs naturels marins ont pour but, à l'instar des parcs naturels régionaux, de concilier la protection et le développement durable de vastes espaces maritimes dont le patrimoine naturel est remarquable. Ils se classent en catégories V ou VI de l'UICN (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place). Références légales : Articles L334-3 à L334-8 et R.334-27 à R.334-38 du code de l'environnement. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/parc-naturel-marin
Parc naturel régional	2	Les parcs naturels régionaux ont pour but de valoriser de vastes espaces de fort intérêt culturel et naturel, et de veiller au développement durable de ces territoires dont le caractère rural est souvent très affirmé. Ils sont créés suite à la volonté des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, départements, régions) de mettre en œuvre un projet de territoire se concrétisant par la rédaction d'une charte. Un parc est labellisé pour une durée de 12 ans maximum par l'État, et peut être renouvelé. Il se classe en catégorie V de l'UICN (paysages protégés). Références légales : Articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 du code de l'environnement.

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

		<p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/parc-naturel-regional</p>
Réserve naturelle nationale	3	<p>Une réserve naturelle nationale est un espace protégé terrestre ou marin, créé par l'Etat, et dont le patrimoine naturel est exceptionnel, tant sur le plan de la biodiversité que parfois sur celui de la géodiversité. Un classement en réserve naturelle nationale intervient pour assurer la conservation de ce patrimoine exceptionnel. Il s'agit d'un espace fortement réglementé, soustrait à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader et qui bénéficie d'un plan de gestion.</p> <p>Elle se classe en catégories Ia, III ou V de l'UICN (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place). Références légales : Articles L332-1 à L332-27, R332-1 à R332-29 et R332-68 à R332-81 du code de l'environnement. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/reserve-naturelle-nationale</p>
Réserve naturelle de Corse	4	<p>Une réserve naturelle de Corse est un espace protégé terrestre ou marin, créé par la collectivité territoriale de Corse, et dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Les réserves naturelles de Corse répondent aux mêmes objectifs de gestion que les réserves naturelles continentales : le classement intervient pour assurer la conservation d'un patrimoine remarquable. Elle se classe en catégories Ia, III ou V de l'UICN (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place). Références légales : Articles L332-1 à L332-27 et R332-49 à R332-81 du code de l'environnement. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/reserve-naturelle-en-corse</p>
Réserve naturelle régionale	5	<p>Une réserve naturelle régionale est un espace protégé créé à l'initiative d'une Région, et dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Un classement en réserve naturelle régionale poursuit également l'objectif de protection de milieux naturels remarquables. Elle se classe en catégories Ia, III ou V de l'UICN (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place). Références légales : Articles L332-1 à L332-27, R332-30 à R332-48 et R332-68 à R332-81 du code de l'environnement.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/reserve-naturelle-regionale</p>
Périmètre de protection de réserve naturelle	6	<p>Plusieurs réserves naturelles nationales bénéficient d'une superficie additionnelle en « zone tampon » protégée par ce dispositif. Selon les cas on distingue les périmètres de protection sensu stricto pris par arrêté préfectoral, et les zones de protection définies par décret. Les périmètres de protection peuvent être vastes et définis à partir d'une liste de communes notamment dans le cas des réserves géologiques. Ce dispositif peut aussi concerner les réserves naturelles régionales et les réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse.</p> <p>Références légales : Articles L332-16 à L332-18, R332-28 à R332-29, R332-47 à R332-48 et R332-66 à R332-67 du code de l'environnement.</p>
Réserve biologique dirigée	7	<p>Une réserve biologique dirigée est un espace protégé en milieu forestier, ou en milieu associé à la forêt (landes, mares, tourbières, dunes), dans lequel une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés est mise en place. Ce statut s'applique aux forêts gérées par l'Office National des Forêts.</p> <p>Les réserves biologiques font partie des espaces relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées. Elles relèvent de la catégorie IV de l'UICN. Références légales : Conventions générales État-ONF du 3 février 1981 (sur les réserves biologiques en forêts domaniales) et du 14 mai 1986 (autres forêts relevant du régime forestier). Instruction n° 95-T-32 de l'Office national des forêts du 10 mai 1995 sur les réserves biologiques dirigées (RBD).</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/reserve-biologique</p>
Réserve biologique intégrale	8	<p>Une réserve biologique intégrale est un espace protégé en milieu forestier, ou en milieu associé à la forêt (landes, mares, tourbières, dunes), laissé en libre évolution pour y étudier la dynamique spontanée des écosystèmes. Ce statut s'applique aux forêts gérées par l'Office National des Forêts et a pour but la protection d'habitats remarquables ou représentatifs. Les réserves biologiques font partie des espaces relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées. Elles relèvent de la catégorie IV de l'UICN. Références légales : Conventions générales État-ONF du 3 février 1981 (sur les réserves biologiques en forêts domaniales) et du 14 mai 1986 (autres forêts relevant du régime forestier). Instruction n° 98-T-37 du 30 décembre 1998 sur les réserves biologiques intégrales (RBI).</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/reserve-biologique</p>
Réserve nationale de chasse et faune sauvage	9	<p>Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage sont des espaces protégés terrestres ou marins dont la gestion est principalement assurée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Celui-ci veille au maintien d'activités cynégétiques durables et à la définition d'un réseau suffisant d'espaces non chassés</p>

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

		<p>susceptibles d'accueillir notamment l'avifaune migratrice. Elles relèvent de la catégorie IV de l'UICN. Références légales : Articles L422-27 et R422-92 à R422-94 du code de l'environnement.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/reserve-de-chasse-et-de-faune-sauvage</p>
Réserve de chasse et de faune sauvage	10	<p>Les réserves de chasse et de faune sauvage sont des espaces terrestres ou marins destinés à protéger les milieux naturels d'espèces menacées dont, notamment, les populations d'oiseaux migrateurs, et à favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces et de leurs habitats, dans l'objectif d'un développement durable de la chasse dans les territoires ruraux. Elles sont créées par arrêté préfectoral, soit à la demande du détenteur du droit de chasse, soit à l'initiative de la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, lorsqu'il s'agit de conforter des actions d'intérêt général. Les actes de chasse y sont interdits, à l'exception des actions de régulation nécessaires au maintien des équilibres biologiques et agrosylvo-cynégétiques. Références légales : Articles L422-27 et R422-82 à R422-91 du code de l'environnement.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/reserve-de-chasse-et-de-faune-sauvage</p>
Aire de protection de biotope	11	<p>L'aire de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la stratégie de création d'aires protégées (SCAP), et se classe en catégorie IV de l'UICN en tant qu'aire de gestion. La plupart des aires de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que</p> <p>Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux. Dans le cas d'un arrêté de protection de biotope définissant plusieurs zones où des règles distinctes s'appliquent (par exemple : cours d'eau d'une part et bassin versant d'autre part), la géométrie à retenir pour cartographier la zone de protection correspond à l'enveloppe géographique la plus vaste.</p> <p>Références légales : Articles L411-1, L411-2, R411-15 à R411-17 et R415-1 du code de l'environnement.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/arrete-de-protection-de-biotope</p>
Réserve de biosphère	12	<p>Une réserve de biosphère est un espace terrestre ou marin désigné internationalement dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Ce réseau mondial tend à promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature, et à faciliter la coopération dans le domaine de la recherche, notamment à travers les réserves transfrontalières. Chaque réserve comporte un zonage triple défini selon les modalités de l'occupation humaine et la répartition des objectifs pouvant aller de la protection stricte au développement durable : une zone centrale, une zone tampon et une zone de transition (cette dernière zone qui délimite la frontière extérieure de la réserve de biosphère, n'a qu'une valeur indicative).</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/reserve-de-biosphere</p>
Site du Conservatoire du littoral	13	<p>Les sites du Conservatoire du littoral ont pour vocation la sauvegarde des espaces côtiers et lacustres. Leur accès au public est encouragé mais reste contrôlé dans des limites compatibles avec la vulnérabilité de chaque site. En complément de sa politique foncière, visant prioritairement les sites de fort intérêt écologique et paysager, le Conservatoire du littoral peut depuis 2002 exercer son action sur le domaine public maritime. Ce mode de protection peut être superposé avec d'autres dispositifs réglementaires ou contractuels.</p> <p>Ils se classent en catégories IV ou V de l'UICN (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place). Références légales : Articles L322-1 à L322-14 et R322-1 à R322-42 du code de l'environnement.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/conservatoire-du-littoral</p>
Zone humide d'importance internationale (convention de Ramsar)	14	<p>Une zone humide d'importance internationale de la convention de Ramsar est un espace désigné en application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dont le traité a été signé en 1971 sur les bords de la mer Caspienne (Iran). Son entrée en vigueur date de 1975, la ratification par la France de 1986. L'inscription à la liste mondiale des zones Ramsar suppose que la zone réponde à un ou plusieurs critères démontrant son importance internationale. Textes de référence : Convention de Ramsar (Iran) du 2 février 1971 et acte de ratification de la Convention. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/zone-humide-dimportance-internationale-convention-de-ramsar</p>

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne	15	<p>Les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne sont instaurées par la Convention de Barcelone (1976). Leur objectif est de promouvoir la coopération en matière de conservation des aires naturelles et de protection des espèces menacées et de leurs habitats sur des sites vérifiant un ou plusieurs critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une importance pour la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique en Méditerranée ; • des écosystèmes spécifiques à la région méditerranéenne ou des habitats d'espèces menacées d'extinction ; • un intérêt particulier sur les plans scientifique, esthétique, culturel ou éducatif. <p>Textes de référence : Convention de Barcelone du 16 février 1976 et acte de ratification de la Convention. Source fiche ATEN [4] : http://ct78.espaces-naturels.fr/aire-specialement-protecteedimportance-Mediterraneenne</p>
Site de Conservatoire d'espaces naturels	16	<p>Les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager à travers la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage d'un réseau de sites. Selon les particularités locales, on distingue des conservatoires régionaux et des conservatoires départementaux.</p> <p>Dans le cadre de la base de données nationale sur les espaces protégés, seuls les sites pleinement acquis et/ou en location longue durée (bail emphytéotique et contrat de plus de 30 ans) sont pris en compte. Il s'agit des sites dont les Conservatoires ont pleinement la maîtrise foncière.</p> <p>Ils se classent en catégories Ia, III, IV, V ou VI de l'UICN (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place).</p> <p>Références légales : Articles L414-11, D414-30 et D414-31 du code de l'environnement. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/conservatoires-regionaux-despaces-naturels</p>
Espace naturel Sensible	17	<p>À l'échelle du département, tout espace naturel dit « sensible » (site, paysage, milieu naturel rare ou menacé, champ naturel d'expansion des crues, bois ou forêt, partie naturelle de la zone dite des « cinquante pas géométriques », ainsi que certains chemins ou sentiers) peut faire l'objet d'une acquisition par le Conseil Général à partir des fonds levés par une taxe spécifique (la TDENS – taxe départementale des espaces naturels sensibles) portant sur certaines constructions et certains aménagements.</p> <p>Ces espaces, protégés ainsi par maîtrise foncière, sont gérés et ouverts au public dans 4 objectifs : préserver leur qualité ; sauvegarder les habitats naturels ; créer des itinéraires de promenade et de randonnée ; créer des espaces dédiés au sport et à la nature.</p> <p>Ils se classent en catégorie V de l'UICN. Références légales : Articles L142-1 à L142-13 et R142-1 à R142-19 du code de l'urbanisme. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espaces-naturels.fr/espace-naturel-sensible-des-departements</p>
Zone marine protégée de la convention OSPAR	18	Espace désigné en application de la Convention relative aux zones marines de l'Atlantique Nord Texte de référence : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est de 1992.
Zone protégée de la convention d'Apia	19	Espace désigné en application de la Convention relative aux zones marines du Pacifique Sud Texte de référence : Convention d'Apia sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud du 12 juin 1976.
Zone protégée de la convention de Carthagène	20	Espace désigné en application de la Convention relative aux zones marines de la région des Caraïbes Texte de référence : Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes du 24 mars 1983.
Zone protégée du Traité de l'Antarctique	21	Zone désignée pour la conservation des ressources marines vivantes de la partie française de l'Antarctique Texte de référence : Traité sur l'Antarctique du 1er décembre 1959,
Zone spécialement protégée de la convention de Nairobi	22	Espace désigné en application de la Convention relative aux zones marines et côtières de la région de l'Afrique de l'Est Texte de référence : Convention relative à la protection, à la gestion et la mise en valeur des milieux marins et côtiers de la région de l'Afrique orientale du 21 juin 1985.
Zone humide acquise par une Agence de l'eau	23	<p>Zone humide acquise par une Agence de l'eau dans un but de préservation du milieu naturel. Référence légale : l'article L213-8-2 du code de l'environnement confié aux agences de l'eau la mission d'acheter des zones humides pour en faire des espaces protégés.</p> <p>Note : ces zones humides sont temporairement définies dans ce standard de données COVADIS. Cette définition doit prochainement figurer dans le dictionnaire des zones humides qui est en cours de refonte par le SANDRE.</p>
Bien biologique inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	24	Sont ici concernés les biens naturels ou mixtes inscrits sur la liste du patrimoine mondial par le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit de sites naturels reconnus pour leur valeur en termes de patrimoine naturel biologique ou

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

		pour leur importance pour la science et la conservation. Les biens historiques inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ne sont pas inclus.
Bien géologique inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	25	Sont ici concernés les biens naturels ou mixtes inscrits sur la liste du patrimoine mondial par le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit de sites naturels reconnus pour leur valeur en termes de patrimoine naturel géologique ou pour leur importance pour la science et la conservation. Les biens historiques inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ne sont pas inclus.
Réserve intégrale de parc national	26	Une « réserve intégrale » peut être instituée dans le cœur d'un parc national afin d'assurer, dans un but scientifique, une protection plus grande de certains éléments de la faune et de la flore. Les réserves intégrales de parc national sont établies en tenant compte de l'occupation humaine et de ses caractéristiques. Les réserves intégrales ne sont pas instaurées par le même texte que le parc national (décret distinct). Les réserves intégrales de parcs peuvent relever de la catégorie Ia de l'UICN. Références légales : Articles L.331-16 et R.331-53 à R.331-54 du code de l'environnement. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/parc-national
Aire d'adhésion du parc national	27	Un parc national est un vaste espace protégé terrestre ou marin dont le patrimoine naturel, culturel et paysager est exceptionnel. Ses objectifs sont la protection et la gestion de la biodiversité et du patrimoine culturel, la bonne gouvernance et l'accueil des publics. Un parc national est classiquement composé de deux zones : le cœur de parc et une aire d'adhésion. Une aire d'adhésion de parc national est définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur, ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection. L'aire d'adhésion est déterminée par l'adhésion effective des communes (tandis que le décret de création du parc national mentionne une aire optimale d'adhésion). Quand l'aire d'adhésion est une aire marine, elle est également désignée comme l'aire marine adjacente du parc national. Une aire d'adhésion a vocation à être un espace exemplaire en matière de développement durable. Les aires d'adhésion se classent en catégorie UICN V. Références légales : Articles L.331-1 à L.331-29 et R.331-1 à R.331-85 du code de l'environnement. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/parc-national
Cœur de parc national	28	Un parc national est un vaste espace protégé terrestre ou marin dont le patrimoine naturel, culturel et paysager est exceptionnel. Ses objectifs sont la protection et la gestion de la biodiversité et du patrimoine culturel, la bonne gouvernance et l'accueil des publics. Un parc national est classiquement composé de deux zones : le cœur de parc et une aire d'adhésion. Les cœurs de parc national sont définis comme les espaces terrestres et/ou maritimes à protéger. On y retrouve une réglementation stricte et la priorité est donnée à la protection des milieux, des espèces, des paysages et du patrimoine. Les cœurs de parc national font partie des espaces protégés relevant prioritairement de la stratégie de création d'aires protégées. Ils correspondent généralement à la catégorie UICN II Références légales : Articles L.331-1 à L.331-29 et R.331-1 à R.331-85 du code de l'environnement. Pour en savoir plus, se reporter à la fiche ATEN [4] : http://ct78.espacesnaturels.fr/parc-national

Type énuméré : ObjectifProtectionENP		
Valeur	Code	Définition
Nature	1	Le motif de classement de l'espace naturel protégé est « Nature »
Culture	2	Le motif de classement de l'espace naturel protégé est « Culture »
Paysage	3	Le motif de classement de l'espace naturel protégé est « Paysage »
Géologie	4	Le motif de classement de l'espace naturel protégé est « Géologie »

Type énuméré : StatutENP		
Valeur	Code	Définition
Gelé	Gelé	Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts.
Proposition	Proposition	Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

		SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.
Provisoire	Provisoire	Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISoire lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISoire est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE. Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.
Validé	Validé	Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnue officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Type énuméré : ENPMarin		
Valeur	Code	Définition
Espace naturel protégé marin	1	L'espace naturel protégé est marin
Espace naturel protégé non marin	2	L'espace naturel protégé est non marin
Espace naturel protégé mixte	3	L'espace naturel protégé est mixte (marin et non marin)

Type énuméré : IDDGeoRefENP		
Valeur	Code	Définition
Inconnu	0	Jeu de données de référence dont la référence est inconnue voire inexploitable.
BD CarTHAgE ®	1	La BD CarTHAgE ® (Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'eau et du ministère de l'Environnement) correspond à la couche hydrographique de la BD CARTO® de l'IGN complétée par les travaux des Agences de l'eau.
Base de Données Topographiques	2	La BD TOPO® version 3.0 contient une description vectorielle 3D (structurée en objets) des éléments du territoire et de ses infrastructures, de précision métrique. Les objets de la BDTOPO® sont structurés en thèmes : <ul style="list-style-type: none"> • l'administratif • les adresses • le bâti • l'hydrographie • les lieux nommés • l'occupation du sol • les services et activités • le transport • les zones réglementées Le processus de production 3D permet de fournir l'altimétrie des objets, ainsi que la hauteur des bâtiments. Le relief est décrit sous forme de modèles numériques de terrain (MNT). Dans la version 3.0, tous les objets possèdent un identifiant unique et stable dans le temps.
SCAN 25	3	SCAN 25 éditée par l'IGN.
ORTHO	4	La BD ORTHO éditée par l'IGN.
PARCELLAIRE	5	Base de données parcellaire et sections cadastrale.
Etat major	6	Carte état-major.
Cadastré Napoléonien	7	Cadastré Napoléonien.
Atlas ancien	8	Atlas ancien.
GPS	9	Relevé de terrain avec GPS.
Admin-Express-COG	10	Base de données éditée par l'IGN décrivant le découpage administratif de la France entière. Cette base prend en compte le COG (Code Officiel Géographique) de l'INSEE au 1er janvier de l'année spécifiée.
Code officiel géographique	11	Code officiel géographique (COG) de l'INSEE comprenant la codification des communes, cantons, arrondissements, départements, régions, pays et territoires étrangers.

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

Banque du sous-sol	12	Toutes les données sur les ouvrages (forages, sondages, puits et sources) souterrains du territoire sont collectées pour être conservées dans une base de données, la BSS, organisée et gérée par le BRGM.
Base de Données Cartographiques	13	La BD CARTO® version 3.3 est la base de données cartographiques de référence. Utilisée de l'échelle départementale (1 : 50 000) à l'échelle régionale (1 : 250 000), elle décrit l'ensemble des informations présentes sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer. Les différents thèmes sont : ADMINISTRATIF ; EQUIPEMENT ; HABILLAGE ; HYDROGRAPHIE ; RESEAU_FERRE ; RESEAU_ROUTIER ; TOPONYMIE.
Masses d'eau	14	La masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des Milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.
Parcellaire Express	15	L'IGN propose des services en ligne sur un produit nommé Parcellaire Express (PCI), issu du PCI vecteur de la DGFIP mis dans une structure analogue à la BD Parcellaire, mais sans les corrections topologiques du processus BD Parcellaire. La mission Etalab assure le téléchargement du PCI proprement dit.
Représentation parcellaire cadastrale unique	16	La RPCU doit devenir à terme le nouveau plan cadastral français et mettre ainsi fin à la coexistence des deux représentations du cadastre, celle de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et celle de l'IGN, accessibles aux usagers et aux acteurs de l'information géographique et de l'aménagement du territoire.
BD TOPAGE®	17	Référentiel hydrographique français, la BD TOPAGE® vise notamment à décrire à grande échelle les cours d'eau et les plans d'eau en remplacement de la BD CARTHAGE®. Cette base de données est issue du rapprochement entre les jeux de données de la BD CARTHAGE® et le thème hydrographique du RGE® de l'IGN.
BD TOPAME®	18	La BD TOPAME® constitue la déclinaison moyenne échelle de la BD TOPAGE®.

Type énuméré : VersionRefENP		
Valeur	Code	Définition
2006	2006	
2007	2007	
2008	2008	
2009	2009	
2010	2010	
2011	2011	
2012	2012	
2013	2013	
2014	2014	
2015	2015	
2016	2016	
2017	2017	
2018	2018	
2019	2019	
2020	2020	
2021	2021	
2022	2022	
2023	2023	
2024	2024	
2025	2025	

Type énuméré : ModaliMaitrisFonciereUsageENP		
Valeur	Code	Définition
Acquis	1	La modalité générique de la maîtrise foncière et d'usage est acquise.
Gestion longue	2	La modalité générique de la maîtrise foncière et d'usage est en gestion longue.
Mixte	3	La modalité générique de la maîtrise foncière et d'usage est mixte.
Gestion courte	4	La modalité générique de la maîtrise foncière et d'usage est en gestion courte.

Type énuméré : TypTitulaireContratENP		
Valeur	Code	Définition
Public	1	Le statut de l'entité qui gère, possède, ou est signataire d'un contrat concernant le terrain, est public.
Privé	2	Le statut de l'entité qui gère, possède, ou est signataire d'un contrat concernant le terrain, est privé.

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

Mixte	3	Le statut de l'entité qui gère, possède, ou est signataire d'un contrat concernant le terrain, est mixte.
-------	---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Type énuméré : TypMaitrisFonciereUsageENP		
Valeur	Code	Définition
Propriété	1	La nature de la maîtrise foncière et d'usage est une propriété.
Contrat de gestion ≥ 18 ans	2	La nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans.
Contrat de gestion < 18 ans	3	La nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion inférieur à 18 ans.
ORE	4	La nature de la maîtrise foncière et d'usage est une obligation réelle environnementale.
Zone de préemption	5	La nature de la maîtrise foncière et d'usage est une zone de préemption (relevant d'un droit de préemption : procédure permettant de prioriser une acquisition).

Type énuméré : AppMaitrisFonciereUsageENP		
Valeur	Code	Définition
Acquisition en pleine propriété ou en indivision	1	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est une acquisition en pleine propriété ou en indivision. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est une propriété.
Usufruit temporaire	2	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est un usufruit temporaire. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est une propriété.
Bail emphytéotique	3	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est un bail emphytéotique (« classique » et administratif). Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans.
Bail civil	4	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est un bail civil. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans ou un contrat de gestion inférieur à 18 ans.
Prêt à usage ou commodat.	5	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est un prêt à usage ou un commodat. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans ou un contrat de gestion inférieur à 18 ans.
Convention d'usage, de gestion ou de mise à disposition	6	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est une convention d'usage, de gestion ou de mise à disposition. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans ou un contrat de gestion inférieur à 18 ans.
Convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral	7	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est une convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans.
Convention de gestion sur le domaine public de l'État	8	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est une convention de gestion sur le domaine public de l'État. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans.
Convention de gestion sur le domaine privé de l'État	9	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est une convention de gestion sur le domaine privé de l'État. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans.
Accord oral	10	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est un accord oral. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans ou un contrat de gestion inférieur à 18 ans.
Autre	11	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est une autre valeur ne faisant pas partie de cette liste. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion supérieur ou égal à 18 ans ou un contrat de gestion inférieur à 18 ans.
Bail rural	12	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est un bail rural. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion inférieur à 18 ans.
Autorisation d'occupation temporaire sur le domaine privé de l'état.	13	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est une autorisation d'occupation temporaire ou tout autre contrat sur le domaine privé de l'état. La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est un bail rural. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion inférieur à 18 ans.
Autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public de l'état.	14	La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est une autorisation d'occupation temporaire ou tout autre contrat sur le domaine public de l'état. La maîtrise foncière et d'usage sur cette parcelle est un bail rural. Cette valeur peut être utilisée si la nature de la maîtrise foncière et d'usage est un contrat de gestion inférieur à 18 ans.

Standard CNIG <ENP> <1bêta0>

Type énuméré : TitulaireContratProtecFoncierENP		
Selon le référentiel des contacts en vigueur (référentiel Organisme ou Intervenant) ou texte libre si absent du référentiel		

Type énuméré : TypReglENP		
Valeur	Code	Définition
Arrêté	1	Le texte réglementaire est un arrêté.
Décret	2	Le texte réglementaire est un décret

Type énuméré : RegimeRegENP		
Valeur	Code	Définition
Interdiction	1	La réglementation de l'espace naturel protégé est sous un régime d'interdiction.
Autorisation	2	La réglementation de l'espace naturel protégé est sous un régime d'autorisation.
Dérogation	3	La réglementation de l'espace naturel protégé est sous un régime de dérogation.

Type énuméré : PeriodRegENP		
Valeur	Code	Définition
Temporaire	1	La réglementation est temporaire.
Saisonnière	2	La réglementation est saisonnière.
Permanente	3	La réglementation est permanente.

Type énuméré : ExcepPopRegENP		
Valeur	Code	Définition
Police	1	Des exceptions sont prévues dans la réglementation pour la police.
Résidents	2	Des exceptions sont prévues dans la réglementation pour les résidents.
Scientifiques	3	Des exceptions sont prévues dans la réglementation pour les scientifiques.

Type énuméré : EtatRegENP		
Valeur	Code	Définition
Validé	1	Le statut effectif de la réglementation est validé.
Abrogé	2	Le statut effectif de la réglementation est abrogé.
Annulé	3	Le statut effectif de la réglementation est annulé.
A validé	4	Le statut effectif de la réglementation est à valider.
Inconnu	5	Le statut effectif de la réglementation est inconnu.

Type énuméré : CdJuridRegENP		
Valeur	Code	Définition
Code forestier	1	Réglementation inscrite dans le code forestier.
Code de l'environnement	2	Réglementation inscrite dans le code de l'environnement.
Code de l'urbanisme	3	Réglementation inscrite dans le code de l'urbanisme

Type énuméré : ProvInfoComENP		
Valeur	Code	Définition
Couche SIG	1	La source d'information de la commune associée à l'ENP provient d'une couche SIG
Réglementaire	2	La source d'information de la commune associée à l'ENP provient de la réglementation

5.4. Systèmes de référence

Les dernières évolutions des systèmes de référence mentionnés plus bas sont à trouver sur le site de l'IGN : <https://geodesie.ign.fr/>

Système de référence spatial	<i>WGS 84</i>
-------------------------------------	---------------

Système de référence temporel	<i>Calendrier grégorien, UTC</i>
--------------------------------------	----------------------------------

6. Cycle de vie des données

Le management de la donnée représente une vision de l'information, non pas comme un produit ex-nihilo, mais comme partie d'un système qui inclut les processus d'acquisition, de validation et d'actualisation de l'information. Cette approche systémique permet de penser la donnée comme ressource, dans son cycle de vie et ses potentielles réutilisations.

6.1. Acquisition des données

[R0] L'ensemble des règles de gestion détaillées, sont présentes dans la circulaire du 15 février 2013 relative à l'actualisation de la base nationale des espaces protégés. (en cours de mise à jour).

[R1] Pour qu'une valeur soit ajoutée dans le référentiel, il faut que tous les attributs obligatoires soient renseignés.

[R2] Il faut également que les codes des objets soient des identifiants uniques.

[R3] Les données transmises doivent être projetées selon la projection officielle de leur territoire.

6.2. Validation des données

Pour qu'une mise à jour soit prise en compte, le producteur de données doit transmettre ses données à PatriNat.

6.3. Actualisation des données

Il n'existe pas encore de gestion de statut au sein de ce référentiel. Si un ENP est supprimé physiquement par un acte administratif, il est archivé et n'est plus diffusé dans la base de données. Pour le moment le CARET n'est pas outillé pour cette gestion de statut.

A terme, aucune valeur de ce référentiel ne sera supprimée physiquement du jeu de données : la valeur reste et son statut passe de « validé » à « gelé ».

La circulaire ministérielle stipule que le jeu de données doit être mis à jour mensuellement ou annuellement, selon le type de protection.

Une demande de modification de structure du jeu de données devra être traitée avec le Groupe de pilotage du CARET, les administrateurs et les participants du groupe de création du référentiel. La structure du jeu de données doit être stable dans le temps et décrite dans un scénario d'échange.

7. Règles de symbologie

La section relative à la représentation graphique vise à spécifier comment présenter les types d'entités à des fins d'interprétation humaine, généralement à travers à un catalogue de

représentations graphiques. Les légendes de cartes sous forme d'images peuvent être considérées comme des spécifications de représentation graphique.

7.1. Symbologie

Format Shapefile :

Shapefile (cf. [documentation](#)) est un format d'échange de données de système d'information géographique (SIG) propriétaire ESRI supporté depuis par de nombreux logiciels libres (Udig, QGis, Grass, TatukGis,...) et propriétaires (MapInfo, FME,...). Le format Shapefile est composé de plusieurs fichiers selon l'extension :

- « shp » contenant la géométrie des objets de type point, ligne ou polygone ;
- « dbf » contenant les données attributaires des objets ;
- « shx » contenant les indexs des objets ;
- « prj » : contenant le système de coordonnées des objets ;
- « sbn » et « sbx » : contenant les indexs spatiaux des formes des objets ;
- « shp.xml » : contenant les métadonnées du fichier ShapeFile ;
- « qix » : contenant l'index spatial ;
- « cpq » : contenant l'encodage des données.

Notons que le format Shapefile présente des limites techniques. Le nombre de caractères des noms des champs de ce format - défini au sein des dictionnaires des données Caret - est limité à 10 caractères. Aussi, le format date/heure des noms des champs est imprévu.

Format GeoJSON :

Le Geographic JavaScript Object ([GeoJSON](#)) est un format d'échange de système d'information géographique par l'internet. Il n'est pas écrit par l'Open Geospatial Consortium mais par un groupe de travail de développeurs.

Le GeoJSON est une extension du [JSON](#) (JavaScript Object Notation). Ce dernier est un format de données textuelles dérivé de la notation des objets du langage JavaScript décrit par la RFC 7159 de l'IETF.

Depuis 2016, les coordonnées d'un GeoJSON doivent avoir pour référentiel de coordonnées un système de coordonnées géographique utilisant le datum du système géodésique mondial WGS 84 (World Geodetic System 1984), avec pour unité de longitude et de latitude des degrés décimaux.

Format GeoPackage :

Le format [GeoPackage](#) (GPKG) est un format de données géospatiales (ou géomatiques ou SIG) ouvert, non-propriétaire, non lié à un système d'exploitation, implémenté sous la forme d'une base de données SQLite. Défini par l'Open Geospatial Consortium il repose sur différents standards.

Format WFS :

Attention, l'utilisation d'un flux WFS pour envoyer les données ENP implique de prévenir PatriNat d'une mise à jour et le flux ne doit comporter que les données à mettre à jour

Le format des données est décrit dans ce document au chapitre [5.2 catalogue d'objet](#)

8. Diffusion

Les référentiels du CARET ont comme point de diffusion le site <https://naturefrance.fr/>.

Le point de diffusion du référentiel est le CARET. Il est accessible sur la page dédiée du site naturefrance.

9. Métadonnées

9.1. Généralités

Chaque jeu de données doit obligatoirement être accompagné de ses métadonnées conformes (selon la réglementation applicable : INSPIRE, HVD, etc. et les bonnes pratiques en vigueur), afin de mettre en évidence les informations essentielles contenues et ainsi permettre la réutilisation des données.

Dans le cadre du SANDRE, SAR, CARET les règles concernant les métadonnées sont les règles fournies par data.gouv.fr.

9.1.1. Références

Ces consignes facilitent le catalogage des données et leur moissonnage par des outils dédiés. Elles s'appuient sur :

- le « [Guide de saisie des éléments de métadonnées de données](#) »
- le « [Guide Identificateurs de Ressource Uniques](#) »
- le [guide technique européen pour l'implémentation des métadonnées de données et de services INSPIRE](#),
- [Valideur européen](#).

9.1.2. Périmètre INSPIRE

Les données de la thématique sont référencées par INSPIRE. La catégorie thématique (“topic category”) est :

- [Sites protégés](#)